

Petite question au sujet d'une Colle

Par **fxserafino**, le **15/11/2009** à **03:18**

Bonjour,

J'ai eu une colle de Droit Commercial vendredi dernier au sujet d'un snack qui loue ces locaux a la régie de remonté mécanique, et qui fournit l'eau et l'électricité. De plus le snack ne peut ouvrir que lorsque les cabanes a forfaits sont ouvertes, c'est-a-dire durant la période hivernale.

J'ai une petite question, est ce que la fourniture de l'eau et de l'électricité fait obstacle a l'autonomie de gestion, et donc a pour conséquence de faire que le snack ne possède pas de fond de commerce, et que donc les propriétaires du snack ne peuvent se prévaloir des baux commerciaux.

Cordialement,